

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016 À 18 h 30

L'an deux mil seize, le lundi 26 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 19 septembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHO, Steve BLANCHARD, Hervé BOISSON, Véronique FRÉDÉRIC, Christian GOUIN, Mariannick LAURINE et Sylvie LAVILLE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENTS EXCUSÉS : Michel DROUILLARD qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD et Stéphane GENAUDEAU qui a donné pouvoir à Bernard GUILLET

Bernard GUILLET a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 11 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion
- 02 - Changement du rideau de la salle du conseil
- 03 - Église (SDEER - Devis Lavergne - Fin des travaux)
- 04 - Travaux des bénévoles
- 05 - Questions diverses

2016/09/01 - ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Le Maire rappelle :

Que la commune a, par délibération du 29 février 2016, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ;

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres du 23 août 2016 d'attribuer le marché à GENERALI et au courtier d'assurance SOFAXIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 23 août 2016 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie GENERALI et le courtier SOFAXIS ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Que ce contrat doit être soumis au code des Marchés Publics

APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de ST SEURIN DE PALENNE par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DÉCIDE

D'accepter la proposition du Centre de Gestion ;

D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2017 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation⁽¹⁾, pour une durée de quatre années (2017-2020), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois :

Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL	
<u>AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIÉS À LA CNRACL</u>	
DÉCÈS + ACCIDENT DE SERVICE / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE) + INCAPACITÉ (MALADIE ORDINAIRE, DISPONIBILITÉ D'OFFICE, INVALIDITÉ TEMPORAIRE) + MALADIE DE LONGUE DURÉE, LONGUE MALADIE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE ET DISPONIBILITÉ D'OFFICE) + MATERNITÉ / ADOPTION / PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT Avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	Taux applicable sur la masse salariale assurée 6,20 %
<u>AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIÉS À LA CNRACL ET AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC</u>	
AGENTS EFFECTUANT PLUS OU MOINS DE 150 HEURES PAR TRIMESTRE : ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE+ MALADIE GRAVE + MATERNITÉ - ADOPTION - PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT + MALADIE ORDINAIRE Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	Taux applicable sur la masse salariale assurée 1,10 %

⁽¹⁾ Contrat en capitalisation : tout événement né en cours de contrat est indemnisé jusqu'à son terme, même en cas de résiliation de l'une ou l'autre des parties.

Contrat en répartition : tout événement né en cours de contrat cesse d'être indemnisé en cas de résiliation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 6,5 % du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Et à cette fin,

Autorise le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

Que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois.

2016/09/02 - CHANGEMENT DU RIDEAU DE LA SALLE DU CONSEIL

Monsieur le Maire précise que la manivelle du rideau de la salle du conseil a été cassée en le manipulant. Il convient de le remplacer. Deux devis ont été demandés à l'entreprise GEAY Menuiserie :

- l'un, manuel qui s'élève à : 554,36 € TTC,
- l'autre, motorisé qui s'élève à : 759,49 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Patrick BARTHOU) opte pour le volet électrique mais avec une manœuvre à gauche, du côté de la prise électrique.

2016/09/03 - ÉGLISE (SDEER - Devis Lavergne - Fin des travaux)

- Le SDEER est en attente des projecteurs pour pouvoir les poser.
- L'entreprise Hervé LAVERGNE a fourni un devis pour l'aménagement paysager autour de l'église qui se monte à 2 593,40 € TTC. À l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de commander les travaux.
- Fin des travaux : les peintures intérieures seront faites la semaine prochaine par l'entreprise JEANNEAU-CARDINAL. Les bancs sont en réparation.
- Une inauguration pourrait être envisagée, après les élections, l'été prochain, avec une bénédiction et éventuellement un concert.

2016/09/04 - TRAVAUX DES BÉNÉVOLES

Monsieur le Maire a souhaité connaître les conditions d'assurance des élus quand ils participaient aux actions communales.

Renseignements pris auprès de notre assureur, il suffit de consigner sur un procès-verbal de réunion du Conseil Municipal ce qui suit :

La commune peut faire appel à des bénévoles, élus ou non élus, pour distribuer toute sorte de documents ou pour participer à des actions spécifiques et ponctuelles organisées par la commune.

2016/09/05 - QUESTIONS DIVERSES

- MUTUALIA, la mutuelle complémentaire de la MSA, a proposé la signature d'une convention avec la Mairie pour proposer des conditions particulières à tous les administrés intéressés. Cette proposition est rejetée à la majorité par :
 - o 6 voix CONTRE : B. GUILLET, S. GENAUDEAU, S. BLANCHARD, S. LAVILLE, H. BOISSON et P. BARTHOU
 - o 2 ABSTENTIONS : M. LAURAINÉ et C. GOUIN
 - o 3 POUR : Y. ARCHAMBAUD, M. DROUILLARD et V. FREDERIC
- Le Maire de Montils avait invité le maire et les adjoints de Colombiers et de St-Seurin de Palenne à une réunion de conseil municipal pour évoquer une éventuelle fusion de communes. Rien ne sera décidé sans une étude approfondie des avantages et des inconvénients.
- Les fossés ont été nettoyés par l'entreprise MARTINAUD.
- La porte de l'atelier a été changée.
- Un cyprès mort a été coupé place de l'Église.
- Une invasion de ragondins provoque la dégradation des chemins, des bordures de rivières et des cultures.
- Un problème de branchement électrique devant l'église est à sécuriser (Steve avait fait une réparation de fortune cet été).
- La RESE a commencé le contrôle des assainissements individuels chez les administrés.
- B. GUILLET est allé à une réunion sur les économies d'énergie possibles dans chaque commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Signatures :

Yves ARCHAMBAUD	Bernard GUILLET	Patrick BARTHOU
Sylvie LAVILLE	Yves ARCHAMBAUD p/Michel DROUILLARD	Christian GOUIN
Hervé BOISSON	Steve BLANCHARD	Bernard GUILLET p/Stéphane GENAUDEAU
Mariannick LAURAINÉ	Véronique FREDERIC	